

## ANNEXE 2 - LA CHARTE DE L'ETUDIANT : LE PLAGIAT - A REMETTRE AVEC LA VERSION FINALE IMPRIMEE DU MEMOIRE

La contrefaçon est l'appellation juridique du plagiat, sa version condamnable. A ce titre, elle constitue un délit. L'article 335-3 du Code de la propriété intellectuelle en précise la nature : il s'agit de "toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une œuvre de l'esprit en violation des droits d'auteur, tels qu'ils sont définis et réglementés par la loi". Elle est susceptible de donner lieu à des sanctions civiles et pénales

Ainsi, le plagiat consiste à copier, contrefaire ou falsifier un document sujet à une évaluation et d'utiliser en tout ou partie, l'œuvre d'autrui ou des passages tirés de celle-ci, sans les identifier expressément comme citations et dans l'intention de les faire passer pour siens. De même, lorsque vous reprenez « mot pour mot » un passage d'un auteur, il faut impérativement le signaler avec des guillemets et indiquer en bas de pages, la source ainsi que son numéro de page.

## Sanctions disciplinaires

Le plagiat est sanctionné par :

- un 0/20 sur le dossier ou le mémoire de recherche appliquée
  - ◆ le passage devant le Conseil de Discipline
- les sanctions peuvent aller jusqu'à l'exclusion définitive des examens
- toute récidive peut se traduire par une exclusion temporaire ou définitive de l'établissement.

## Déclaration sur l'honneur - ANNEE SCOLAIRE 2013-2014

## A remettre complétée et signée en annexe du mémoire de recherche appliquée

Formation	
Prénom	
Nom	

Nom du Maître de Mémoire....

que le dossier ou mémoire de recherche appliquée ci-joint ne fait l'objet d'aucun plagiat. Par ailleurs, je (nous) m'engage (ons) à respecter les règles du dit règlement intérieur et les sanctions disciplinaires qui en découlent.

Fait à Paris. le

Signatures de tous les participants au dossier ou mémoire

Précédées de la mention « lu et approuvé »